Et si on dynamisait les zones des concours colombophiles nationaux en Belgique ?

Une opinion de Grégoire Vincke en réaction au nouveau projet de zone de la RFCB

Document original publié le 26 juillet 2019 à l'adresse :
yapluka.be/article/dynamiser-zones-belgique

Cet article fait suite à une discussion ayant eu lieu sur facebook, le 18 juin 2019, sur un post en relation avec le concours désastreux de Montluçon AWC du 15 juin 2019. Didier Tison, porte parole de la Royale Fédération Colombophile Belge (RFCB) et de l'Association Colombophile Région Wallonie Bruxelles (ACRWB, plus connue sous l'acronyme AWC - Association Wallonne de Colombophilie), y détaillait le projet de création de nouvelles zones de jeux actuellement débattu au sein de la RFCB et de l'AWC, et basées sur une scission Nord-Sud du pays, et d'un découpage en 7 secteurs (4 au Nord, 3 au Sud). Pour illustrer ce projet, il publiait la carte illustrée à la figure 1 page 2.

Ce qu'on peut retenir de cette illustration, qui du propre aveux de son auteur est très approximative, c'est que le projet conprend une limite Nord-Sud qui coupe le pays d'Est en Ouest juste au dessous de Bruxelles, à hauteur de Comines-Warneton, et qu'ensuite des séparations obliques délimiteraient des secteurs, 3 pour la zone Sud, et 4 pour la zone Nord.

Vous trouverez à la figure 2 page 2 une interprétation personnelle de ce que pourrait devenir ce projet actuellement en discussion à la RFCB.

Lors de cette discussion sur facebook, j'ai apporté différents éléments de réflexion sur les zones actuelles, et sur comment on pourrait améliorer le système. Suites aux réactions positives suscitées par cette discussion, j'ai promis à Didier Tison de les formaliser dans un article détaillé, que voici.

Pour analyser le projet de zones de la RFCB, il convient d'abord de définir ce que sont les zones de jeux. Après une définition de ce que sont ces zones, une description de comment elles furent utilisées jusqu'en 2014, et comment elle le sont depuis 2015, j'essayerai d'en détailler les avantages et les inconvénients, afin de proposer des alternatives au système actuel, et de revenir sur ce projet de zones 2020.

Notes importantes :

1. Dans l'ensemble des exemples que nous utiliserons dans cet article, on prendra pour référence une colonie fictive, située au centre géographique de la Belgique, de coordonnées GPS 503828.0 N, 044005.0 E.
2. Les cartes utilisées dans cet article sont toutes de moi (sauf la première), et ont été générées en utilisant mon application Belgium Pigeon Racing Map, d'accès libre. L'ensemble des réflexions partagées ici peuvent donc être adaptées avec vos coordonnées si le coeur vous en dit (a utiliser sur PC, pas sur smartphone, pour d'évidentes limites de résolution). Pour ceux que cela intéresse, le code source de cette application est également disponible en libre accès sur le site Github, ce qui permet d'utiliser cette application hors connexion internet.
3. N'ayant pas accès aux coordonnées des amateurs de Belgique, pour des raisons compréhensibles de confidentialité, les ensembles de coordonnées d'amateurs qui sont utilisés en exemple dans cet article sont des données fictives, obtenues par simulation (voir figure 3 page 3).

FIGURE 1 – Le projet de zones 2020 débattu à la RFCB, avec en rouge la séparation Nord-Sud, et les 3 secteurs envisagés pour la zone Sud. Source : Didier Tison porte parole RFCB/AWC.

FIGURE 2 – Le projet de zones 2020 en étude à la RFCB, tel que je l'ai compris, avec séparation Nord-Sud, et 4 secteurs Nord (N1 à N4) et 3 secteurs Sud (S1 à S3). La position et l'angle des séparations ne sont ici que des exemples, rien n'ayant été décidé définitivement à ce stade.

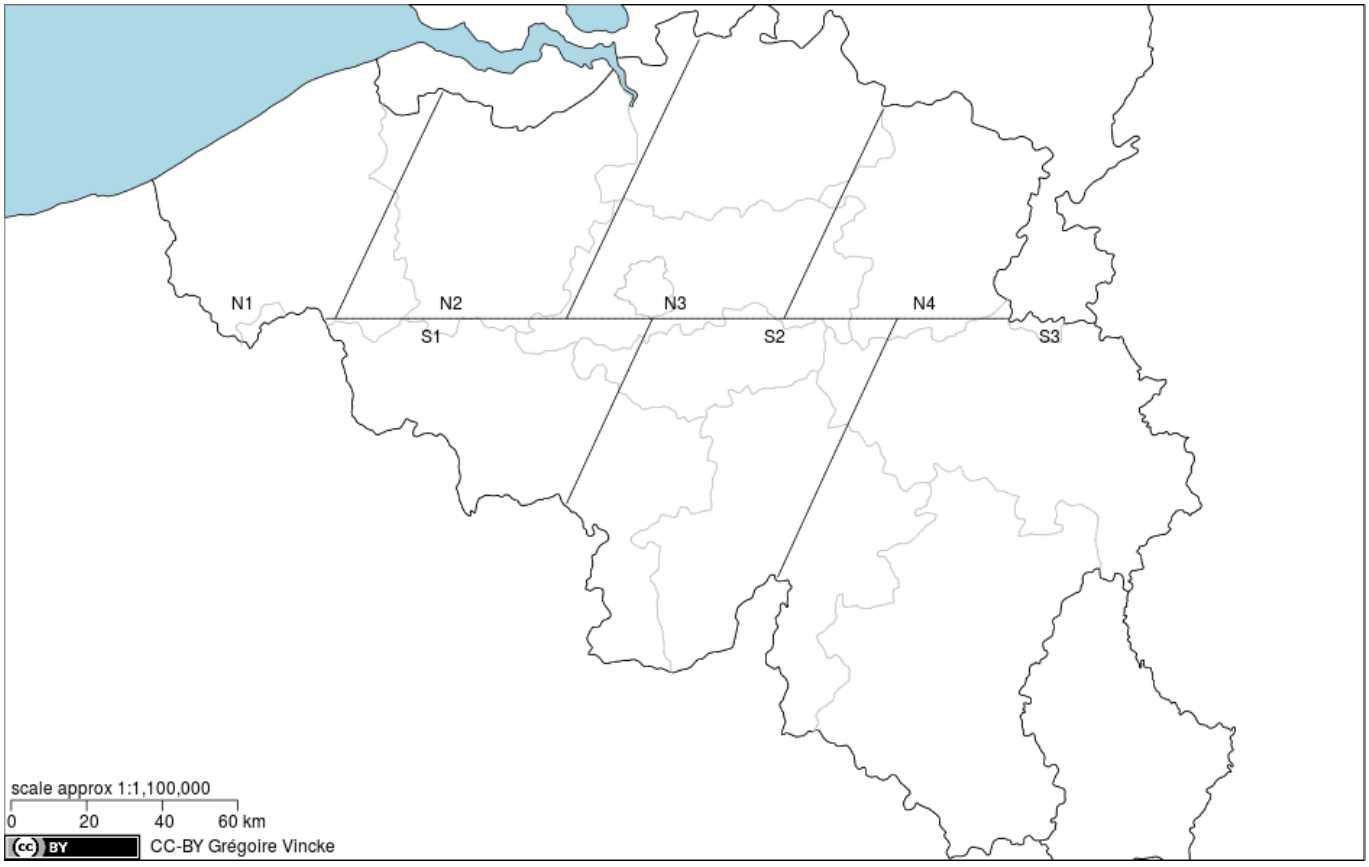

FIGURE 3 – Données simulées utilisées dans cet article : à gauche 1553 amateurs fictifs, de distribution centrée sur la province d'Anvers. A droite, 1580 amateurs fictifs, de distribution centrée sur la province de Liège.

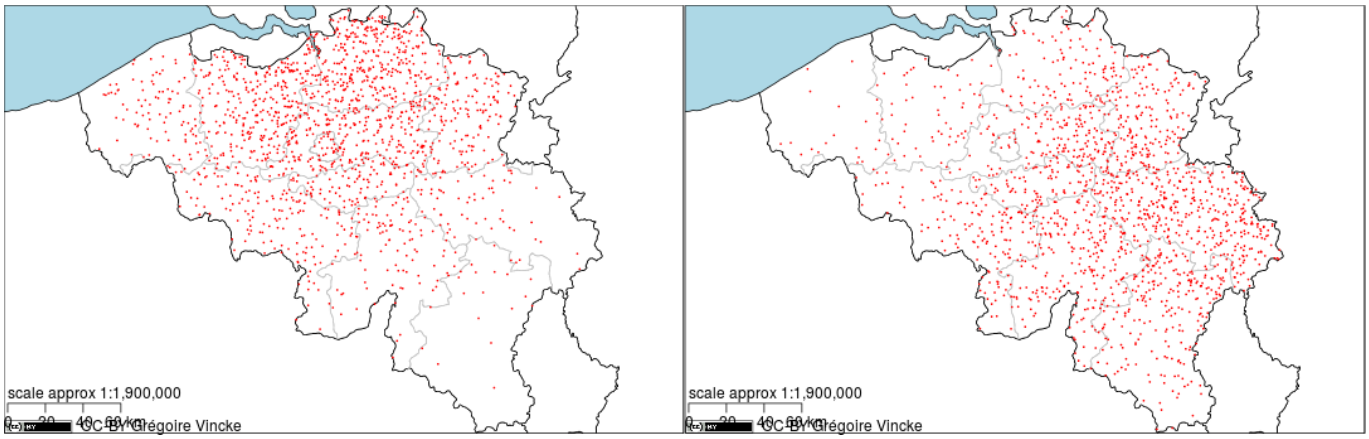

FIGURE 4 – les 5 Entités Provinciales de Flandre, et les 2 Entités Provinciales Regroupées de Wallonie.

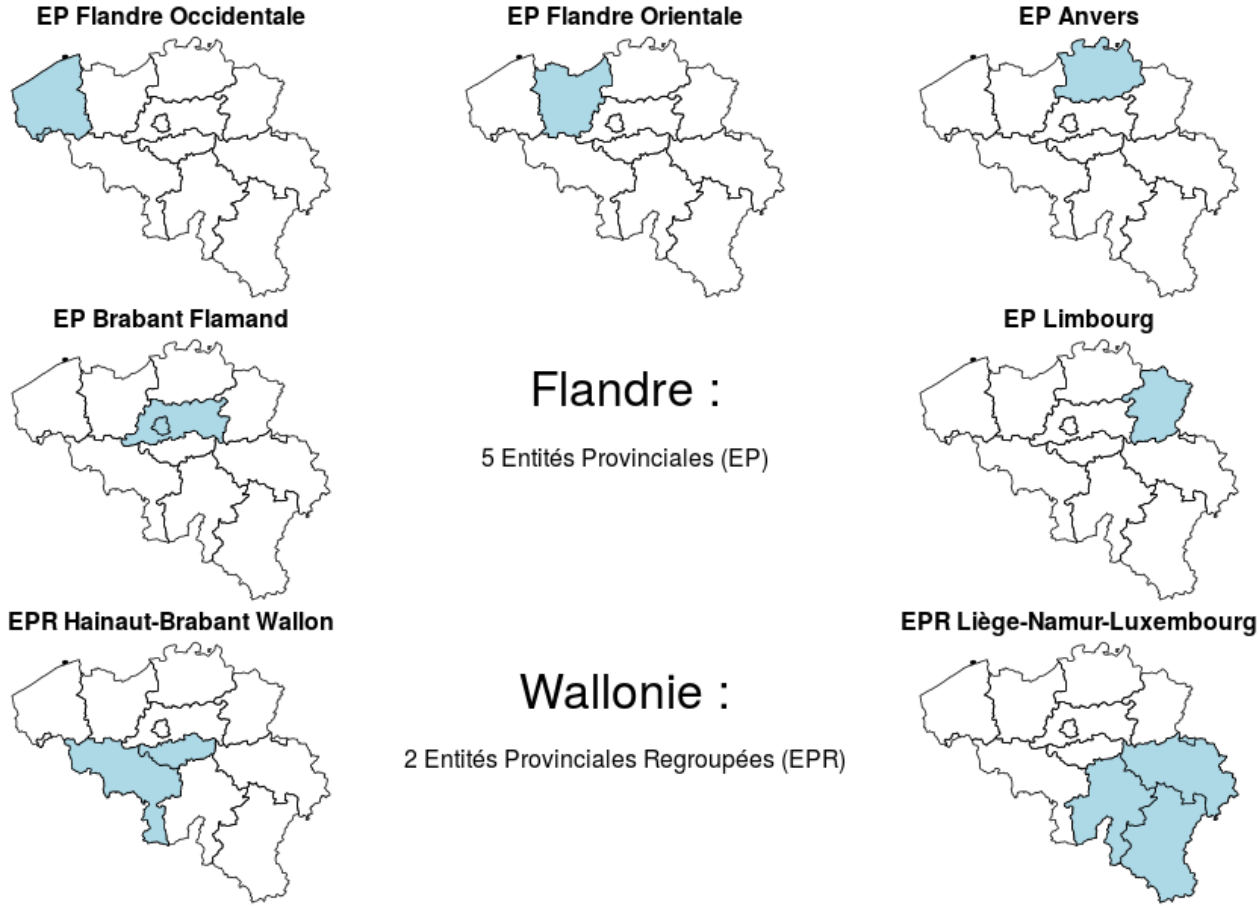

Découpages géographiques administratifs : EP et EPR

Pour comprendre la justification des zones, il faut d'abord comprendre comment est organisé le sport colombophile en Belgique. Pour une vue globale des systèmes de jeu en Belgique, nous conseillons au lecteur le très complet reportage d'Adrien Mirabelle, réalisé en 2014 sur le site PIPA : Coup d'oeil sur l'organisation du sport colombophile en Belgique.

Au niveau géographique, sous l'égide de la Royale Fédération Colombophile Belge (RFCB), il y a cinq Entités Provinciales (EP) en Flandre (une par province), et deux Entités Provinciales Regroupées (EPR) en Wallonie : une qui regroupe les provinces du Hainaut et du Brabant Wallon, et une qui regroupe les provinces de Namur, de Liège, et de Luxembourg. Voir la figure 4 page 3 pour leur couverture géographique.

Pour simplifier l'organisation du jeu de pigeon, la région de Bruxelles-Capitale est assimilée à l'EP du Brabant Flamand, la commune de Comines-Warneton (administrativement rattachée au Hainaut) est assimilée à l'EP de Flandre Occidentale, et la commune de Fouron (administrativement rattachée au Limbourg) est assimilée à l'EPR Liège-Namur-Luxembourg.

Mais pourquoi des Entités Provinciales Regroupées en Wallonie, et pas en Flandre ? Tout simplement parce que le nombre d'amateurs est nettement plus faible en Wallonie qu'en Flandre. On a donc regroupé les provinces Wallonnes en EPR afin de garantir des contingents de pigeons acceptables dans les classements Wallons lors des concours nationaux. La justification est la même pour la présence de 4 secteurs en zone Nord et seulement 3 en zone sud dans le projet de zones 2020 de la RFCB.

Découpages géographiques sportifs : les zones

Lors des concours nationaux de Grand Demi-Fond (entre 425 et 600 km) et de Fond (entre 600 et 800 km), il est d'usage de découper le territoire national en zones de jeu, afin d'établir des classements qui prennent en compte la localisation géographique des amateurs indépendamment des découpages administratifs propres aux EP/EPR. Cela permet à des amateurs de provinces différentes de se retrouver dans les même classements, en regroupant les amateurs qui ont bénéficié de conditions de vol plus ou moins équivalentes.

Techniquement, le principe est de découper le territoire par des lignes droites, qui le traversent dans un axe SO-NE selon différents critères.

Zones d'application jusqu'en 2014

C'est ainsi que jusqu'en 2014 le territoire belge était délimitté en 3 zones (A, B, C) lors des concours de fond, et en 6 zones (A1, A2, B1, B2, C1, C2) lors des concours de demi-fond.

Ces zones étaient des découpages selon des projections depuis le lieu de lâcher de Chartres (482547.0 N, 13117.0 E), et vers les villes de Eeklo (limite A1/A2), Waterschelde (limite A2/B1), Schilde (limite B1/B2), Dessel (limite B2/C1) et Genk (limite C1 et C2), tel qu'on peu le voir sur cette carte, publiée par la RFCB sur Google Maps.

Si on superpose ces zones avec les provinces, on constate bien que chaque zone comprend des amateurs appartenant à des EP/EPR différentes (voir figure 5 page 5).

Comme on peut le constater, la largeur des zones n'était pas identique. On imagine que les limites de ces zones ont été choisies de manière à créer des ensembles homogènes d'amateurs, mais c'est difficile à vérifier sans avoir la distribution réelle des affiliés de la RFCB à cette époque. C'est néanmoins ce qu'on est en droit de penser quand on regarde la distribution des pigeons aux résultats des deux premiers concours nationaux de demi-fond de 2014 : Bourges I et Chateauroux I (voir table 1 page 6).

FIGURE 5 – Zones utilisée jusqu'en 2014, projetées depuis Chartres, et avec surlignage des provinces belges. A gauche pour le demi-fond, à droite pour le fond

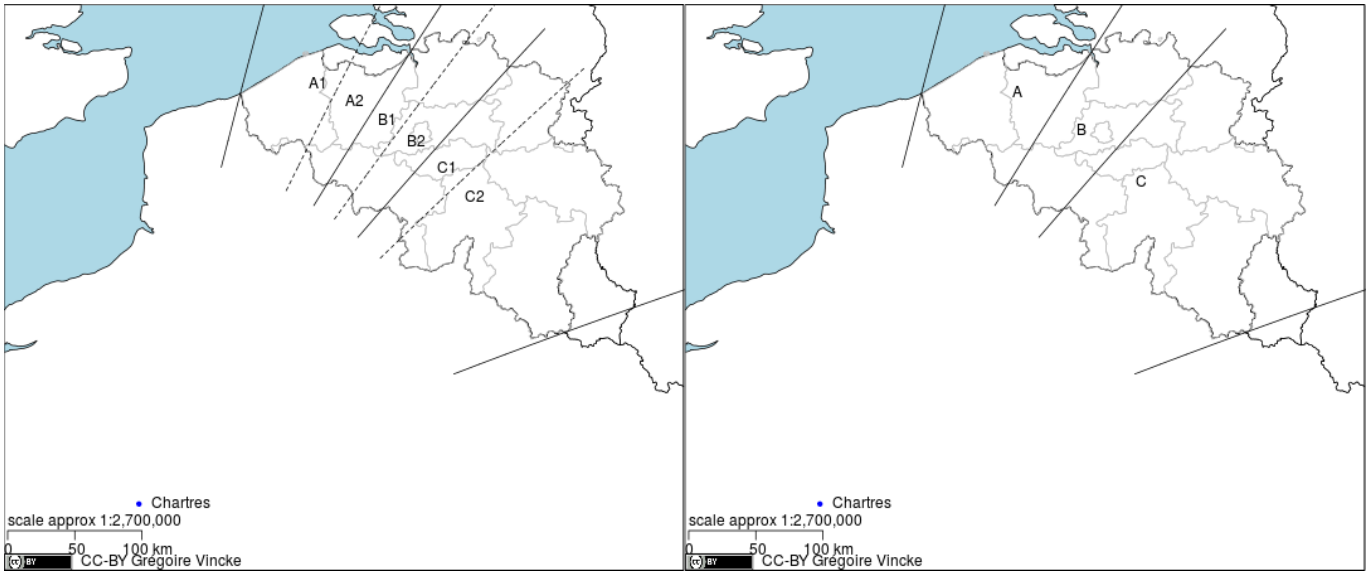

FIGURE 6 – Répartition des amateurs par zones, avec les zones utilisée jusqu'en 2014, lors de concours de demi-fond (première ligne) et de fond (seconde ligne), et avec des ensembles d'amateurs plus dense vers Anvers (colonne de gauche) ou vers Liège (colonne de roite).

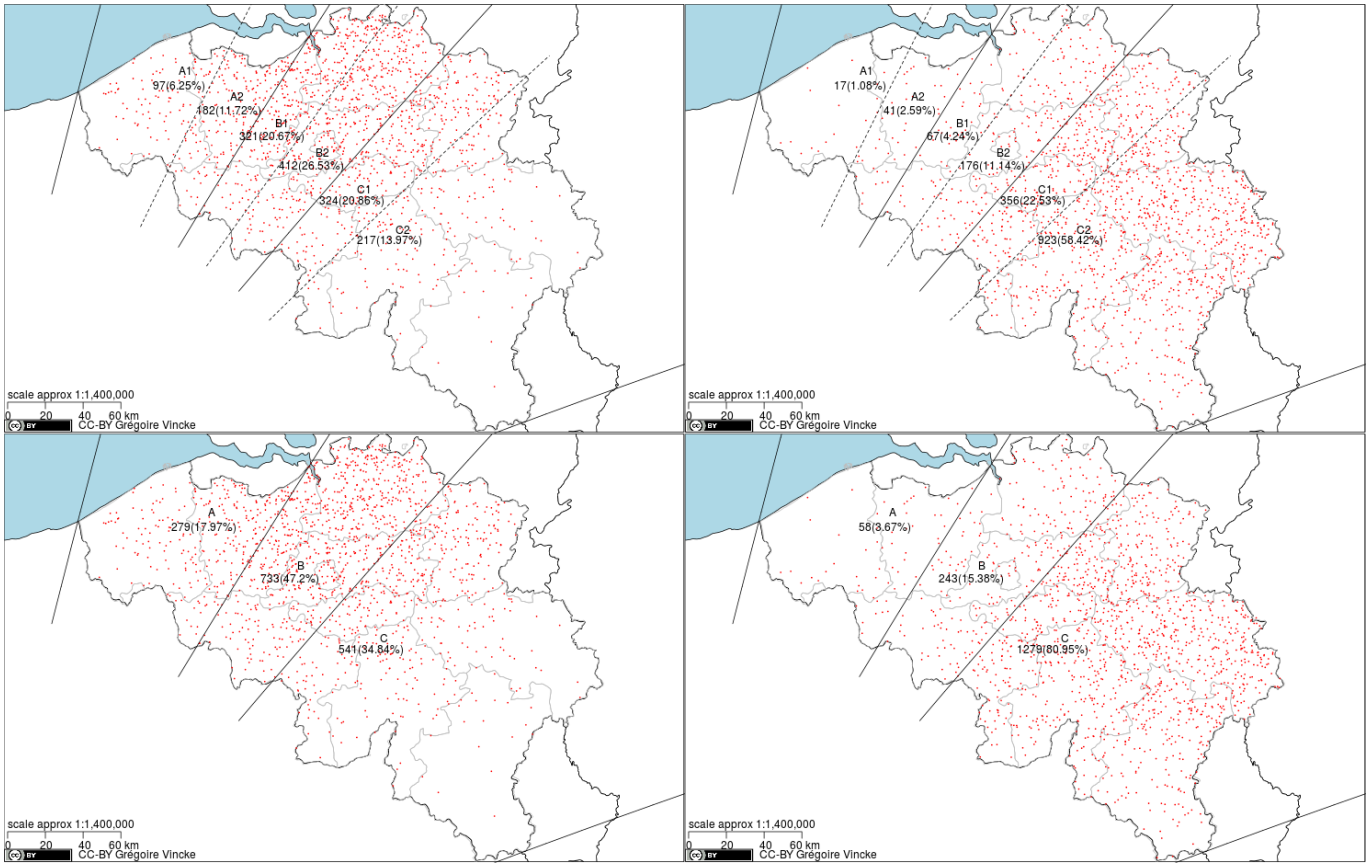

TABLE 1 – Répartition des pigeons (tout âge confondu) par zone lors des deux premiers concours nationaux de demi-fond 2014

	Bourges I			**Châteauroux I**	
Zones	Nombre de pigeons	% de pigeons	Zones	Nombre de pigeons	% de pigeons
A1	6 546	14,0	A1	7 660	19,4
A2	7 843	16,8	A2	7 313	18,5
B1	7 880	16,9	B1	6 266	15,9
B2	10 449	22,4	B2	7 112	18,0
C1	10 121	21,7	C1	7 640	19,3
C2	3 843	8,2	C2	3 508	8,9
Total	46 682		Total	39 499	

TABLE 2 – Répartition des pigeons (tout âge confondu) par zone lors des deux premiers concours nationaux de fond 2014

	Limoges I			**Valence**	
Zones	Nombre de pigeons	% de pigeons	Zones	Nombre de pigeons	% de pigeons
A	7 686	41,8	A1	808	12,5
B	5 476	29,8	A2	1 795	27,8
C	5 228	28,4	B1	3 846	59,6
Total	18 390		Total	6 449	

TABLE 3 – Répartition des pigeons (tout âge confondu) par zone lors des deux premiers concours nationaux de demi-fond 2015

	Bourges I			**Châteauroux I**	
Zones	Nombre de pigeons	% de pigeons	Zones	Nombre de pigeons	% de pigeons
A1	2 631	5,9	A1	3 783	8,5
A2	9 630	23,9	A2	13 709	30,9
B1	13 430	33,9	B1	12 947	29,2
B2	12 189	30,2	B2	10 932	24,7
C1	2 634	6,5	C1	2 720	6,1
C2	104	0,3	C2	223	0,5
Total	40 348		Total	44 314	

TABLE 4 – Répartition des pigeons (tout âge confondu) par zone lors des deux premiers concours nationaux de fond 2015

	Limoges I			**Valence**	
Zones	Nombre de pigeons	% de pigeons	Zones	Nombre de pigeons	% de pigeons
A	6 266	41,8	A1	792	12,1
B	7 128	29,8	A2	4 283	65,5
C	1 615	10,8	B1	1 467	22,4
Total	15 009		Total	6 542	

Mais ces résultats ne renseignent que sur le nombre de pigeons, pas d'amateurs, et que sur ceux qui jouent le nationaux. Donc ils sont à interpretter avec prudence. On remarque ainsi une distribution par zones très différente entre les deux premiers concours nationaux de fond en 2014 : Limoges I et Valence (voir table 2 page 6).

La seule constante étant que la zone C2, qui est de très loin la plus grande, est toujours la zone comprenant le moins de pigeons, ce qui confirme la moindre densité de colombophiles dans cette région.

A la figure 6 page 5 on peut voir ce que donnent, en demi-fond, et en fond, la distribution des amateurs des deux ensembles de données simulées (voir introduction). Ces distributions restent des exemples plausibles, avec celle centrée sur Liège qui semble assez fidèle à ce qu'on peut voir sur un concours de la Route du Rhône, comme Valence.

Les critiques formulées envers ce système étaient aussi que la zone C était beaucoup trop grande comparativement aux autres zones, et que les amateurs de cette zone avaient donc des pigeons qui bénéficiaient de conditions de vol fort différentes d'un endroit à l'autre, annulant ainsi la raison d'être d'un classement zonal.

Enfin, l'axe des zones était calculé sur base de Chartres, qui est un lieu de lâché de concours de petit demi-fond, et qui est fort décalé par rapports aux concours nationaux de grand demi-fond et de fond (voir figure 7 page 8). La répartition en profondeur des amateurs n'était donc pas réellement le reflet d'une trajectoire plausible des pigeons lors de concours nationaux de grand demi-fond ou de fond.

Zones d'application depuis 2015

Pour améliorer le système des classements par zones, durant l'hivers 2014-2015 la RFCB a établi un nouveau découpage du territoire national. Le centre de projection n'est ainsi plus Chartres mais Limoges, nettement plus représentatif des concours nationaux (voir figure 8 page 9).

L'autre nouveauté est que ces nouvelles zones, projetées depuis Limoges, sont réparties de manière nettement plus homogènes qu'elles ne l'étaient jusqu'en 2014. Ceci résout en partie le souci posé par la taille de l'ancienne zone C, mais avec un inconvénient inhérent : la zone C regroupe beaucoup moins d'amateurs que les zones A et B, la majorité des amateurs habitant au Nord-Ouest du pays. Ceci est surtout frappant pour la zone C2, comme on peut le constater aux tables 3 et 4 page 6 qui détaillent les contingents de pigeons des deux premiers concours nationaux de demi-fond et de fond de 2015.

Les débats et polémiques quand à l'intérêt de ces zones, et surtout leur équivalence, n'a donc pas diminué suite à l'application de ces nouvelles zones de jeu.

La question reste donc entière : quel serait le meilleur système de détermination des zones de jeu ? Faut il des zones d'espacement constant, au risque de voir certaines zones dépeuplées, ou faut il faire des zones à nombre d'amateurs constants, quitte à avoir une zone C énorme ?

Un autre élément est à prendre en considération : la profondeur d'une zone. La zone A est en effet deux fois moins profonde que la zone B. Or on connaît l'impact de la distance sur les vitesses (toutes choses étant égales par ailleurs, les long points sont le plus souvent favorisés).

Il faut donc continuer à réfléchir sur le découpage de ces zones. C'est ce que la RFCB et l'AWC semblent faire, si l'on en croit les déclarations de leur porte-parole. C'est ce que les amateurs peuvent aussi faire de leur côté. La suite de cet article sera donc consacré à cinq alternatives possibles, moyennant quelques changements d'habitude.

FIGURE 7 – Zones de type "Chartres", avec les lieux des concours (inter)nationaux au programme de vol en 2014. On peut constater que Chartres est beaucoup plus court, et fort décentré par rapport à l'ensemble des concours nationaux.

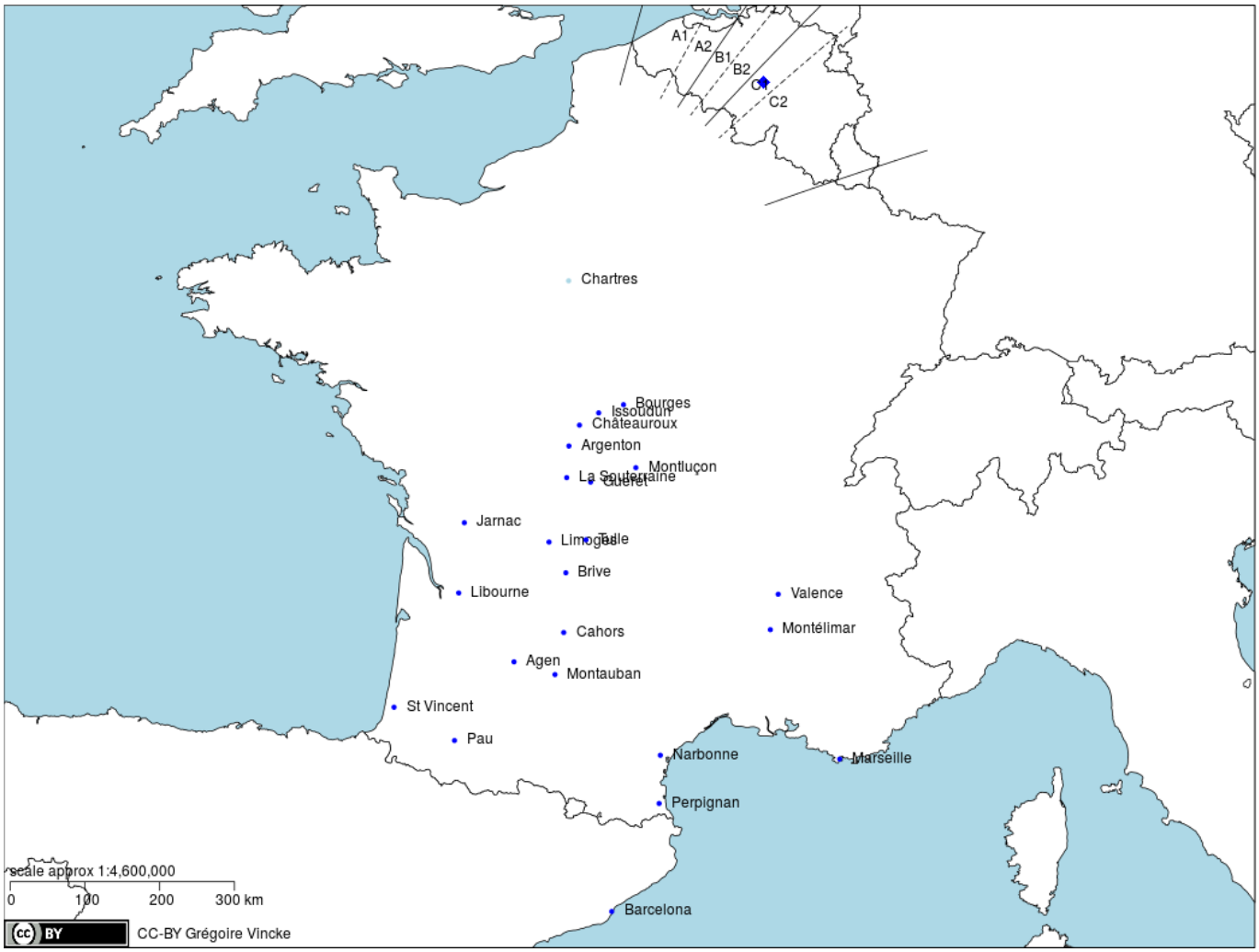

FIGURE 8 – Zones utilisées à partir de 2015, avec surlignage des provinces belges. Le trait en pointillés bleu symbolise la trajectoire idéales des pigeons de Limoges jusqu'au colombier de référence, situé ici en zone B2.

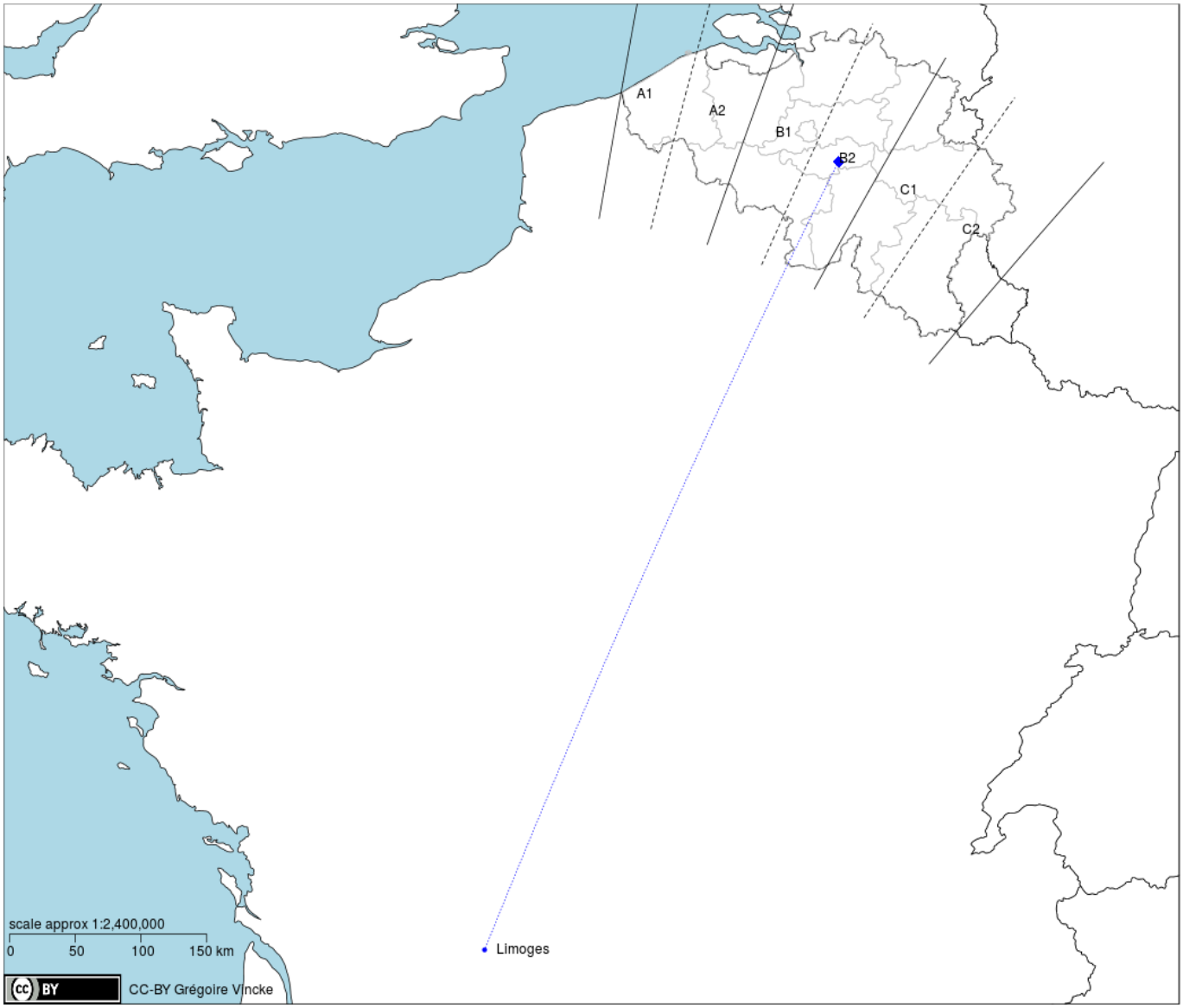

1 Une première alternative : des zones dynamiques d'écart constant

Même si Limoges est plus représentatif de la majorité des concours nationaux que Chartres, il n'en reste pas moins que les trajectoires n'ont rien à voir lors de concours de la route du Rhône ou de la ligne de l'Ouest.

Une solution serait donc de calculer les zones en les projetant chaque fois depuis le lieux de lâcher du concours. Ainsi, le découpage du pays serait à chaque fois respectueux des trajectoires supposées des pigeons, si on fait bien entendu abstraction du vent.

Je qualifie cette démarche de **dynamique**, car elle s'adapte au contexte des concours, contrairement aux zones précédentes, qui sont statiques car fixes peu importe le concours considéré. Ce type de découpage est illustré à la figure 9 page 11 pour trois exemples de concours de demi-fond, et trois exemples de concours de fond.

Ce modèle de détermination des zones, s'il est plus respectueux de la trajectoire supposée des pigeons, ne résout cependant pas les problèmes liés au nombre variable d'amateurs par zone, ni à la profondeur variable des zones. Dans tous les cas illustrés à la figure 9 page 11, les zones A1, et surtout C2, sont parfois réduites à presque rien, ce qui est inhérent à la forme de la Belgique.

2 Une seconde alternative : des zones dynamiques d'écart adapté au nombre d'amateurs

Pour résoudre la problématique du nombre d'amateurs par zone, il suffit de prendre cette variable en compte lors de l'établissement des angles qui délimitent les zones dynamiques lors d'un concours. Et il y a là plusieurs façon de faire :

- soit on prend en compte le nombre et la localisation des amateurs affiliées à la RFCB, qu'ils jouent ou non les nationaux ;
- soit on ne prend en compte que les amateurs qui ont enlogés des pigeons pour le concours considéré ;
- soit on ne prend en compte que les amateurs qui ont des pigeons qui figurent au résultat national pour le concours considéré.

Comme le but est de déterminer des zones qui soient vraiment adaptées au concours considéré, c'est ce second scénario que je vais développer. Le premier est en effet source d'erreur, car tous les amateurs ne jouent pas les nationaux, et ceux qui jouent un Bourges ne sont pas ceux qui jouent un Valence. Le troisième compliquerait singulièrement l'organisation des concours. Comment, en effet, savoir si un concours zonal est clôturé si les limites de la zone peuvent changer à chaque pigeon qui tombe ?

Je précise aussi que je prend en considération le nombre d'amateurs, et pas le nombre de pigeons, car si l'unité sportive c'est bien le pigeon, l'unité administrative et géographique ça reste l'amateur. Et aussi parce que si techniquement c'est possible de tout calculer sur base des contingents de pigeons, ça complique (et rallonge) les opérations de détermination des zones. Gardons un minimum de simplicité.

Donc prenons le principe suivant : sur base des coordonnées du lieux de lâcher, et de celles des amateurs qui ont enlogé au moins un pigeon, on détermine les zones APRÈS l'enlogement pour le concours, en répartissant les limites des zones de manière à avoir le même nombre d'amateur dans chaque zone.

Imaginons un concours national sur Bourges (demi-fond). Considérant que les amateurs qui ont enlogé sont ceux de l'échantillon centré sur Anvers, comparons les distributions par zones en utilisant le système à écart constant présenté en première alternative, et celui à écart adapté à la distribution des amateurs. Cette comparaison est illustrée à la figure 10 page 12.

FIGURE 9 – Projection de zones dynamiques, d'écart constant, lors de trois concours de grand demi-fond (Le Mans, Bourges, Châlon-sur-Saône), et trois concours de fond (Jarnac, Montauban, Valence). Le trait en pointillés bleu symbolise la trajectoire idéales des pigeons jusqu'au colombier de référence.

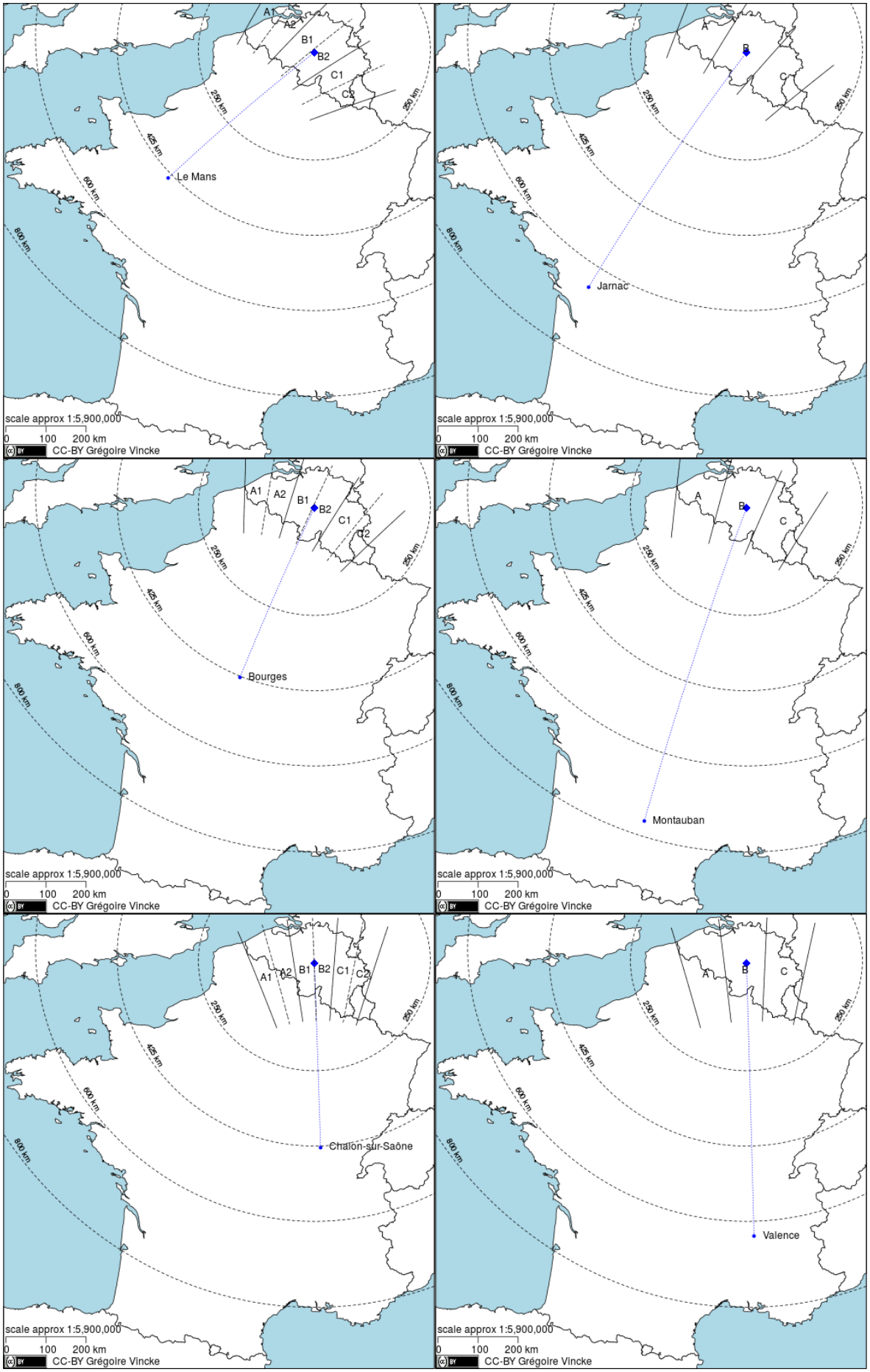

FIGURE 10 – Comparaison des système de découpages à écart constant (haut) et à écart adapté au nombre d'amateurs (bas) lors d'un concours sur Bourges, avec les amateurs dont la distribution géographique est centrée sur Anvers. Le trait en pointillés bleu symbolise la trajectoire idéales des pigeons jusqu'au colombier de référence.

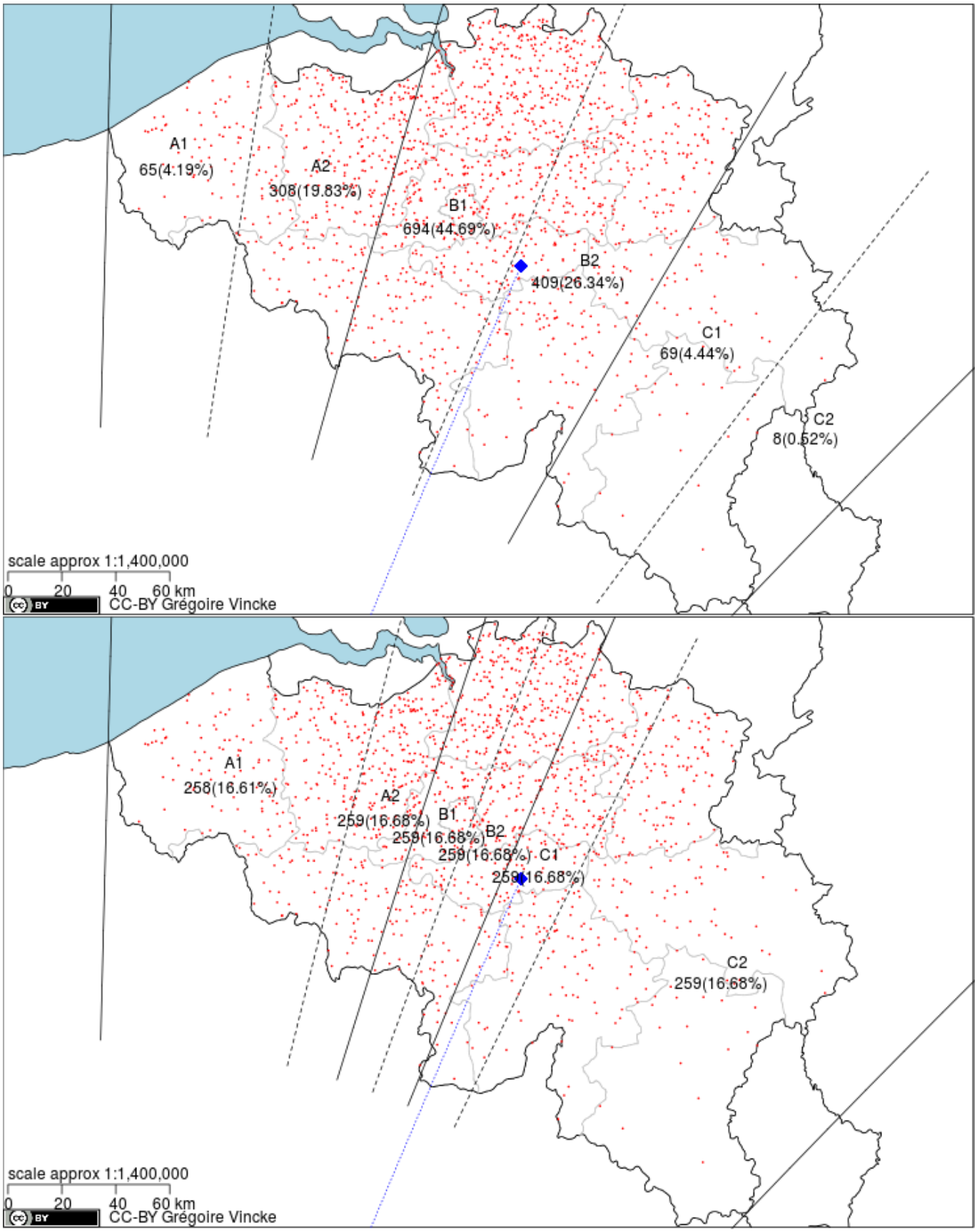

On peut constater que le système à écart constant induit de très grandes disparités de contingent, contrairement à celui où les limites sont calculées sur base de la distribution des amateurs.

Dans le cas de Bourges, on peut par contre constater que ce système adaptatif est assez similaire au zones qui étaient appliquées jusqu'en 2014, avec pour seule différence qu'il y a exactement le même nombre d'amateurs dans chaque zone. Attention, cela n'implique pas qu'il y aura du coup le même nombre de pigeons, mais les variations devraient être assez faibles.

Reste que du coup les défauts des zones d'application jusqu'en 2014 restent d'actualité : la zone C2 est énorme, et les autres couloirs qui définissent ces zones sont très étroits et profonds.

Répétons l'exercice en regardant ce qu'il en est avec un concours de fond, comme Valence, et une distribution d'amateurs centrés sur Liège (voir figure 11 page 14).

Le constat est le même : les zones d'écart constant ont des contingents très différents, et celles adaptées à un nombre constant d'amateurs créent soit des zones très larges (la A dans ce cas ci) soit des couloirs très profonds.

Et si la solution venait d'une idée similaire à celle imaginée dans le projet de zones dont la RFCB et l'AWC débattent pour 2020 ? C'est à dire d'un découpage en profondeur ? Mais pas d'un découpage Nord-Sud strictement horizontal, comme le proposent nos fédérations, car ce découpage est peu respectueux de la trajectoire des pigeons. Un découpage à distance constante par rapport au lieu de lâcher !

3 Troisième alternative : des zones d'écart adapté au nombre d'amateurs, avec découpage en profondeur constant

Le problème des zones projetées depuis un lieu géographique, c'est leur forme en couloirs, dans lesquels la profondeur crée des inégalités. Et ce, tant en demi-fond qu'en fond.

Coupons les alors en deux dans la profondeur, selon une distance constante depuis le lieux de lâcher, ce qui défini une limite en arc de cercle.

Reste à définir cette distance, qui doit être spécifique au concours considéré !

Le plus simple est d'utiliser pour ça une valeur couramment utilisée en colombophilie : la distance de gains et pertes (aussi appelée distance au poteau, à l'église, etc). C'est-à-dire la distance qui sert de repère pour le calcul des vitesses qui sont inférieures à 800m/min, et qui est calculée comme étant la distance approximative entre le lieu de lâcher et Bruxelles. Je ne m'étendrais pas ici sur cette particularité colombophile, qui mériterait un article dédié, mais on se contentera de l'exploiter pour les zones, car cette valeur a le mérite d'être définie et acceptée par tous pour chaque concours national.

Si on reprend nos deux exemples de Bourges et de Valence, ces distances sont respectivement de 440 et 660 km. Pour ne pas créer trop de zones, vu qu'en demi-fond la critique est justement que certains couloirs sont trop étroits, faisons disparaître la distinction des zones selon qu'on soit en demi-fond et fond, avec 6 zones dans tous les cas, toutes issues de trois découpages en largeur, et d'un découpage en profondeur (voir figure 12 page 15).

Si le système semble plus juste sur papier, l'utilisation d'une limite de profondeur qui ne tient pas compte de la distribution des amateurs induit à nouveau de grands écarts de contingents. Sans compter la zone C2 qui dans le cas d'un concours de la route du Rhône comme Valence devient microscopique.

FIGURE 11 – Comparaison des système de découpages à écart constant (haut) et à écart adapté au nombre d'amateurs (bas) lors d'un concours sur Valence, avec les amateurs dont la distribution géographique est centrée sur Liège. Le trait en pointillés bleu symbolise la trajectoire idéales des pigeons jusqu'au colombier de référence.

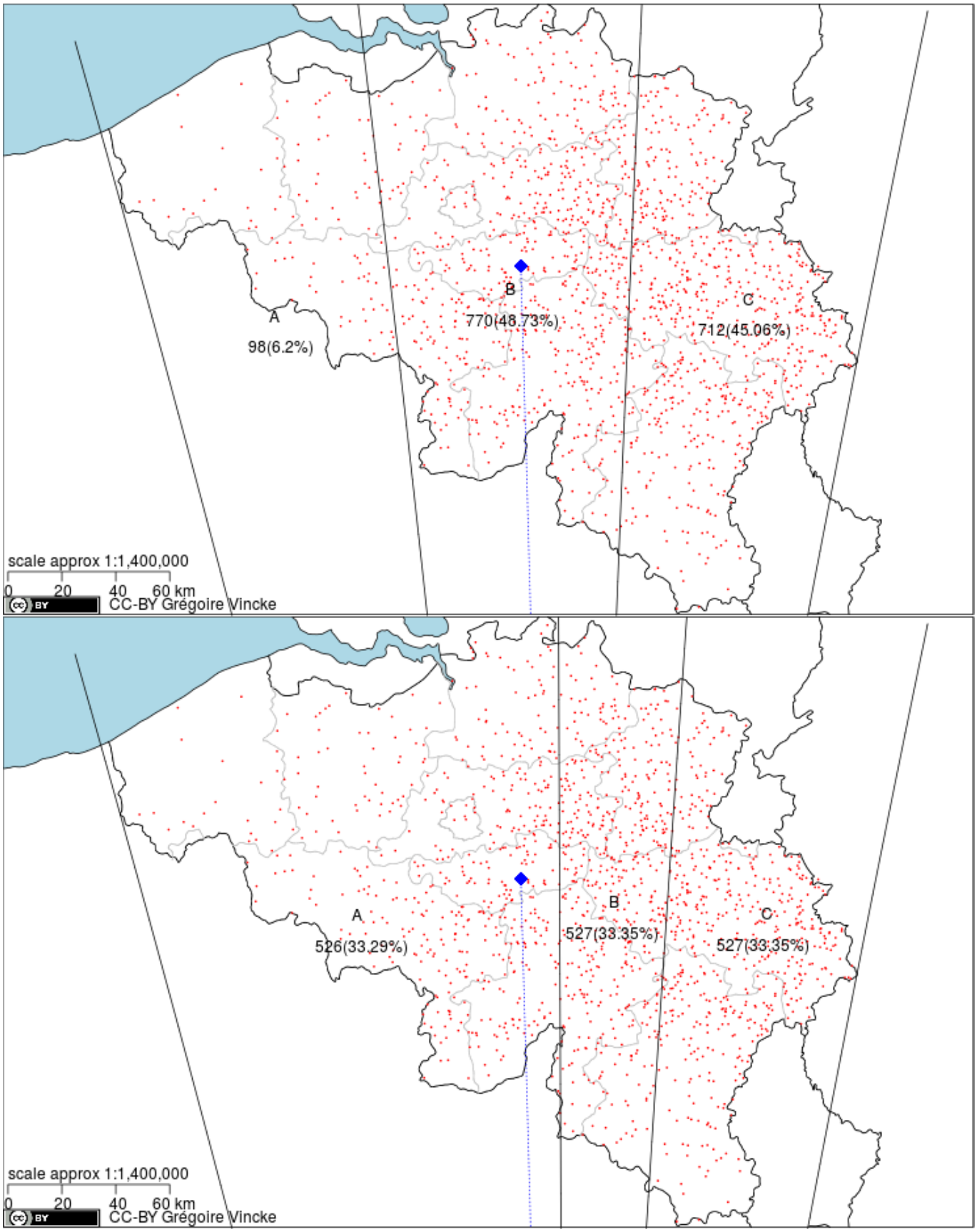

FIGURE 12 – Illustration du découpage des zones adaptées au nombre d'amateurs et prenant en compte la distance de gains et pertes, sur un concours de Bourges (demi-fond) avec des amateurs dont la distribution géographique est centrée sur Anvers (image du haut), et sur un concours de Valence (fond) avec des amateurs dont la distribution géographique est centrée sur Liège. Le trait en pointillés bleu symbolise la trajectoire idéales des pigeons jusqu'au colombier de référence.

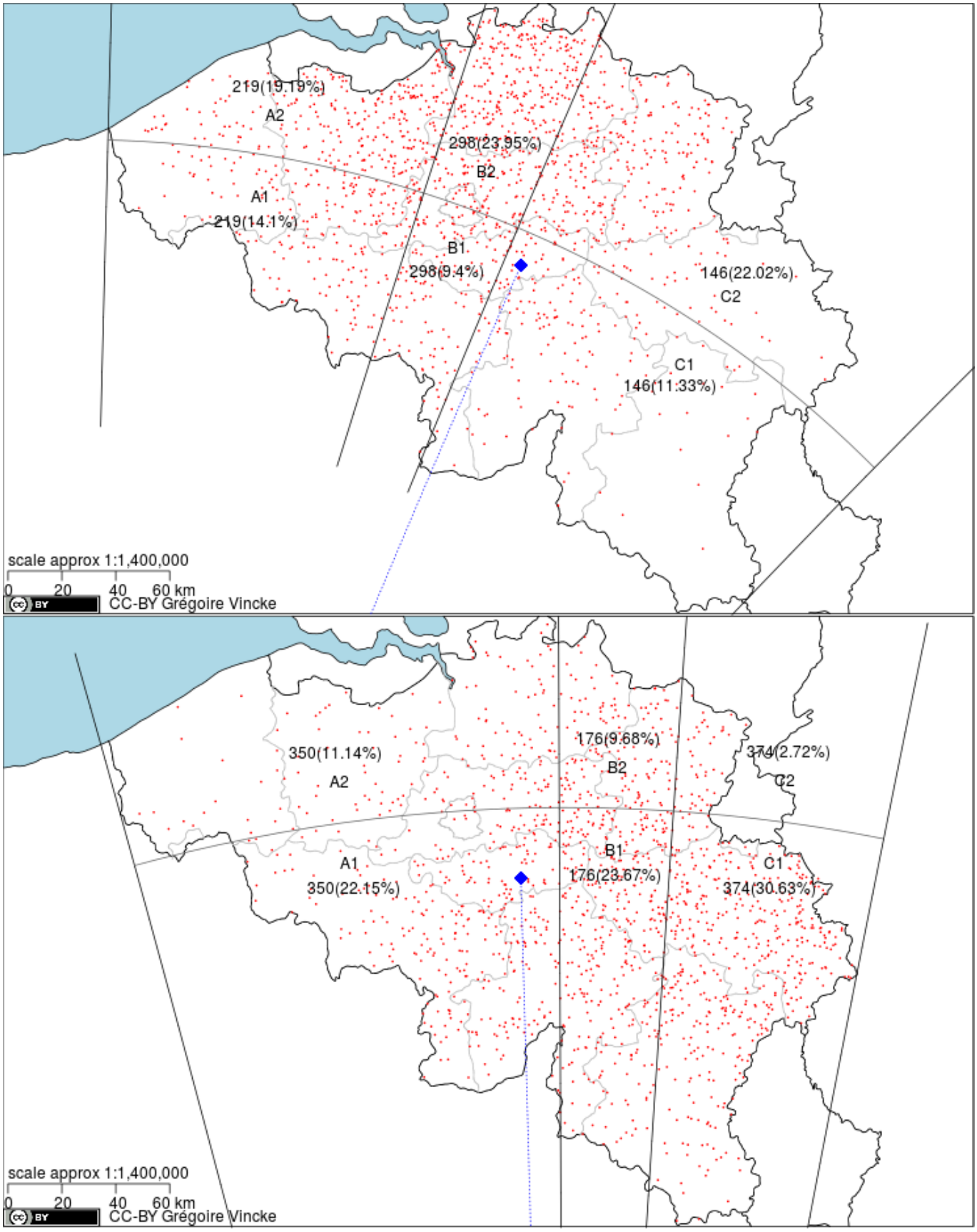

Et si cette limite, calculée ici sur Bruxelles, était elle aussi adaptée au nombre d'amateurs ayant enlogé le concours ?

4 Quatrième alternative : des zones de profondeur et d'écart adaptées à la distribution géographique des amateurs

Au lieu de prendre en compte la distance des gains et pertes, calculons la distance qui permet de séparer les amateurs en zones au sein desquelles il y a le même nombre d'amateurs par secteur. Et tant qu'à s'inspirer de projet de zones 2020 de nos fédérations, considérons que la zone "Sud" et la zone "Nord" puissent être divisées en nombres différents de secteurs.

Pour notre exemple, quitte à mettre à l'épreuve un système en négociation, considérons 3 secteurs "Sud", et 4 secteurs "Nord" (voir figure 13 page 17). Si vous voulez tester d'autres découpages, n'hésitez pas à utiliser l'application Belgium Pigeon Racing Map.

Le principe est ici que chaque zone regroupe un nombre identique (ou presque) d'amateurs. On obtiens ainsi un système qui prend en compte :

— les coordonnées du lieux de lâcher ;
— la répartition géographique des amateurs en latéral ;
— la répartition géographique des amateurs en profondeur ;

Le constat est sans appel : les amateurs sont géographiquement regroupés en groupes de nombres identiques, mais ce découpage n'est pas pour autant totalement équitable, certaines zones restant beaucoup plus larges que profondes.

Et ce constat est identique si on modifie le nombre de secteurs par zone. Augmenter le nombre de secteurs ne résout jamais le problème des secteurs étendus, et a pour effet par contre de réduire les contingents par secteurs. L'adoption de nombres de secteurs différents dans chaque zone induit par ailleurs un sentiment de traitement différencié qui pourrait être mal interprèté.

Mais qu'en est-il si on découpe des zones qui ont les même limites latérales, mais des limites de profondeur différentes ?

5 Cinquième alternative : des zones d'écart et de profondeur adaptées à la distribution géographique des amateurs

Si on reprend nos deux exemples des seconde et troisième alternatives, et que dans chaque zone A, B et C, on défini la distance qui répartit les amateurs en deux ensembles de même nombre, on obtiens un système qui, comme le précédent prend en compte les coordonnées du lieux de lâcher, la répartition géographique des amateurs en latéral, et la répartition géographique des amateurs en profondeur, mais qui privilégie des couloirs, qui peuvent être de profondeur variable, car adaptée à la masse de chaque couloir (voir figure 14 page 18).

La conclusion est la même qu'avec le système précédent : si ce système est un de ceux qui par définition est le plus adapté pour être géographiquement bien répartit, cela n'implique pas qu'il soit aussi totalement équitable, certaines zones devenant pour le coup plus larges que profondes.

Il semble donc qu'il faille bien chaque fois faire le deuil d'un critère d'équitabilité, principalement parce que la densité des amateurs n'est pas la même dans tout le pays, et qu'elle n'est pas constante, loin de là, d'un concours à l'autre.

Et cette tendance ne fera que s'accentuer au fil des années.

FIGURE 13 – Illustration du découpage des zones adaptées au nombre d'amateurs et prenant en compte d'abord la distance, puis un découpage par secteur, sur un concours de Bourges (demi-fond) avec des amateurs dont la distribution géographique est centrée sur Anvers (image du haut), et sur un concours de Valence (fond) avec des amateurs dont la distribution géographique est centrée sur Liège. Le trait en pointillés bleu symbolise la trajectoire idéales des pigeons jusqu'au colombier de référence.

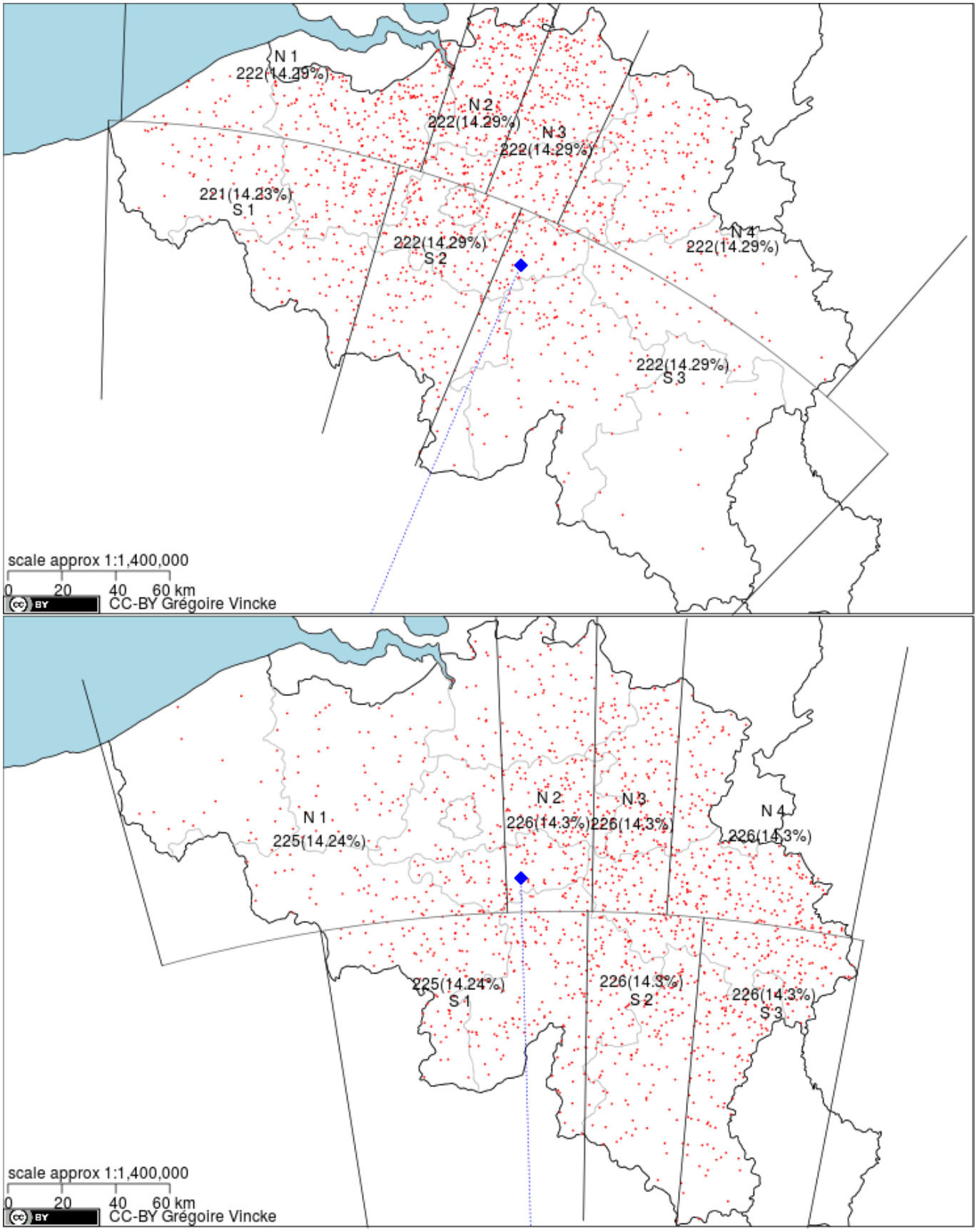

FIGURE 14 – Illustration du découpage des zones adaptées au nombre d'amateurs et prenant en compte la distance coupant chaque zone en deux groupes égaux d'amateurs, sur un concours de Bourges (demi-fond) avec des amateurs dont la distribution géographique est centrée sur Anvers (image du haut), et sur un concours de Valence (fond) avec des amateurs dont la distribution géographique est centrée sur Liège. Le trait en pointillés bleu symbolise la trajectoire idéales des pigeons jusqu'au colombier de référence.

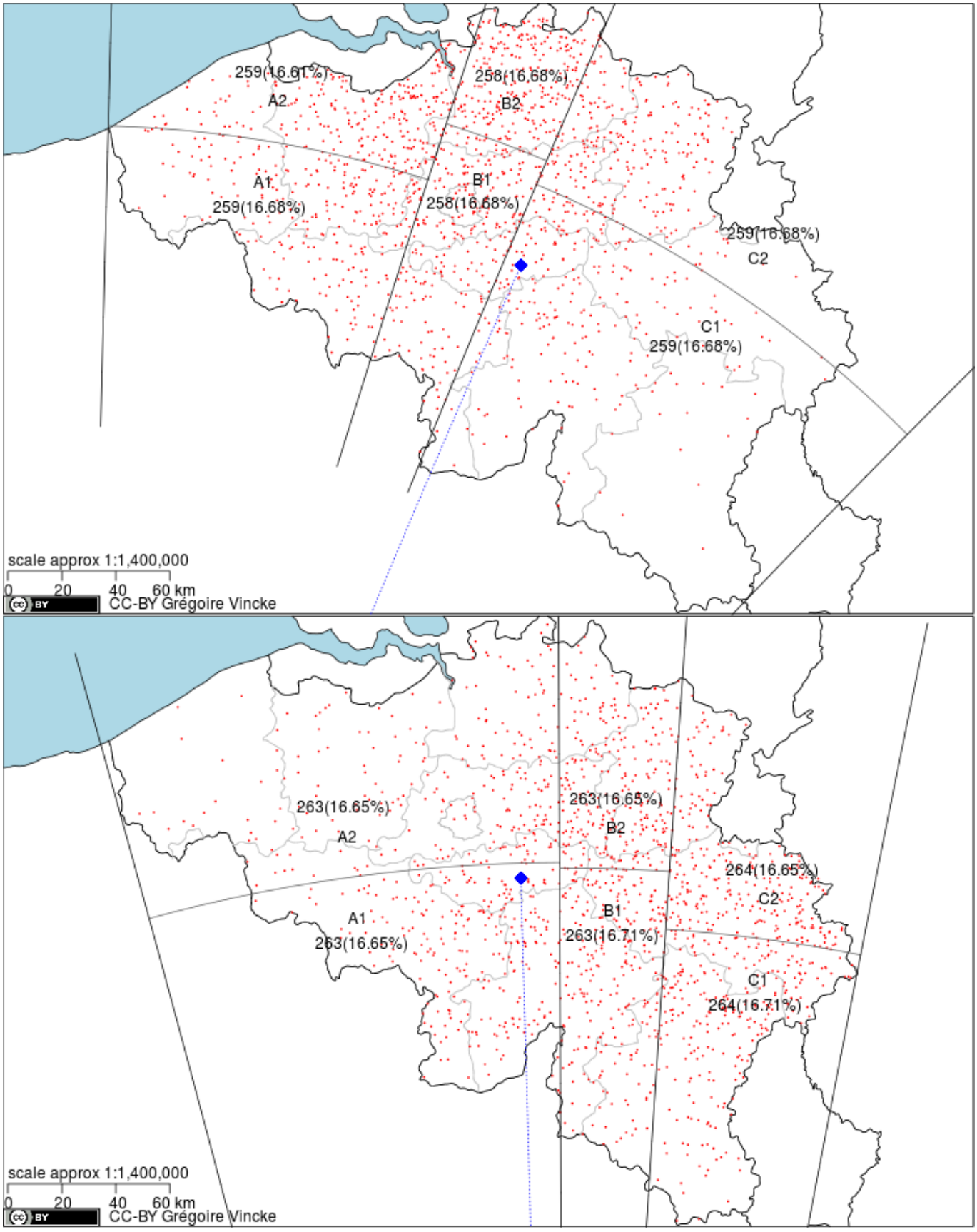

Conclusion

J'espère qu'à travers ces quelques exemples j'ai réussit à vous convaincre qu'il y a moyen de faire mieux en terme de découpage de zones que ce qui est d'application aujourd'hui, et qu'il est peut être temps de changer nos habitudes en faveur d'un système plus équitable, même si, comme on l'a vu, l'équitabilité totale est un objectif irréaliste vu la forme de notre pays et la répartition géographique très hétérogène des amateurs sur le territoire national.

Changer le système actuel est nécessaire, ne fut-ce que par respect pour les amateurs des zones extérieures, mais le faire en adoptant celui en discussion pour le moment à la RFCB et l'AWC ne résoudra aucun des problèmes posés par les zones actuelles. Sans compter que ce système est partit pour adopter un découpage très proche des actuel EP et EPR, ce qui enlève beaucoup d'intérêt aux classement par zones.

Soyons plus ambitieux et osons adopter un système dynamique, adapté aux réalités de chaque concours.

En ce qui me concerne, mon coeur penche pour le dernier système proposé, car il se base autant sur la distance que sur la position géographique des amateurs, et qu'il me semble "simple" à interpréter vu qu'il privilégie la notion de couloirs, et donc de trajectoire des pigeons. Ainsi, chaque zone "Sud" a une zone en vis-à-vis au "Nord", de contingent identique, et les comparaisons sont possibles au sein des couloirs.

Notons aussi que pour que des systèmes de zones comme celui-là puisse être adoptés, il faudrait que les amateurs acceptent de ne pas savoir avec exactitude, avant l'enlogement, contre qui ils joueront au classement zonal, car d'un concours à l'autre, ils ne seront pas toujours dans la même zone. L'exemple est ici donné avec la colonie fictive prise en exemple dans cet article, et qui est représentée par un point bleu. Même en utilisant un même système, elle n'est pas toujours dans la même zone d'un concours à l'autre.

Je reste néanmoins convaincu que ces systèmes de zones établies après l'enlogement sur base de la distribution géographique des amateurs qui ont enlogé au moins un pigeon, même s'il ne sont pas parfait, restent les moins pire de tous, et qu'ils ne déforceront en rien l'intérêt toujours réel envers d'autres classements, tels que ceux des EP/EPR.

Et vous ? Vous préférez quoi ?

Le débat est ouvert.

Grégoire VINCKE, Andenne, juillet 2019.

NB 1 : si vous avez d'autres idées de système de création de zones plus équitables, n'hésitez pas à me les soumettre via le formulaire de contact de mon site, ou via facebook.
NB 2 : si la RFCB est prette à me fournir la liste anonymisée des coordonnées de ses amateurs, et la liste (aussi anonymisée) de ceux qui ont enlogés des pigeons, pour un concours de demi-fond et un concours de fond, je suis prêt à les intégrer à l'analyse et a comparer les répartitions par zone sur base de ces exemples concrets.

Ce(tte) œuvre de Grégoire Vincke, et tout ce qu'elle contient, est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 2.0 Belgique, à l'exclusion de la carte figurant à la figure 1, dont l'auteur est Didier Tison.